

Plaidoyer pour des rivières libres

Centrales hydroélectriques privées : le gouvernement dilapide notre patrimoine collectif



Chute de Sainte-Ursule, potentiel de 7 MW.
Photo : Michel Gauthier.

Préambule

Le 24 mai 2001, le gouvernement du Québec a annoncé qu'il céderait, à des sociétés privées, une première série de 36 sites sur 24 rivières du Québec, pour la construction et l'exploitation de centrales hydroélectriques de moins de 50 mégawatts (MW).

Or, nos chutes, rapides et rivières constituent un patrimoine collectif d'une valeur inestimable tant sur les plans socioéconomique et environnemental que récréotouristique. Le gouvernement s'apprête pourtant, sans justification énergétique, économique et sociale, à sacrifier ce bien public, à un coût environnemental énorme, essentiellement au bénéfice du secteur privé. Il le fait avant même la mise en place de la politique québécoise de l'eau, la compromettant à l'avance. Comment alors ne pas s'opposer à cette gestion incohérente et à ce détournement pur et simple de notre richesse collective?

Au Québec, on camoufle sous l'expression « petite centrale » ou même « micro-centrale » des ouvrages dont la puissance peut atteindre 50 MW. Un ouvrage de cet ordre est imposant, comme l'illustre la centrale Rivière-des-Prairies, au nord de Montréal. Même une centrale de 7 MW ne paraît pas si petite... à moins de la comparer aux centrales gigantesques d'Hydro-Québec, dont une seule peut dépasser 5300 MW.



Photo : Michel Gauthier

Chute-à-Magnan, à Saint-Paulin : 7,7 MW.

Nos chutes et nos rapides constituent un patrimoine collectif unique à l'échelle du monde, mais dépourvu de protection.

À la fin des années 90, le Québec comptait plus de 2000 ouvrages hydroélectriques et autres barrages. L'hydrographie naturelle du Québec est déjà lourdement modifiée. On s'apprête maintenant à détruire 36 autres chutes et paysages, souvent sur des rivières encore libres, pour une faible puissance additionnelle de 425 MW, ajoutant au gâchis.

Le gouvernement du Québec approuve la destruction de sites de grande valeur, représentatifs de notre hydrographie, avant même d'avoir adopté sa stratégie sur les aires protégées, annoncée à l'été 2000. Qu'en est-il de sa promesse de faire passer les aires protégées de moins de 3 % à 8 % du territoire, ce qui est encore sous la moyenne mondiale de 10 % ?

Refusant de reconnaître le caractère patrimonial de nos rivières, il n'a pris aucune disposition pour assurer que le plus grand nombre d'entre elles soient préservées dans leur intégrité pour le bénéfice des générations futures. La désignation de voies navigables naturelles protégées — soit la création de parcs linéaires enchâssant une rivière — est un moyen de le faire.

Les centrales de 50 MW ou moins ne sont pas de taille à rentabiliser des infrastructures de transport sur de longs parcours. C'est pourquoi elles se construisent à proximité des lieux habités, dans des sites facilement accessibles. Elles détruisent alors des sites fréquentés et des paysages qui sont source de détente et d'émerveillement.

Après la destruction de nos forêts, faut-il liquider nos rivières ?

Le Québec doit adopter un zonage bleu, protégeant l'ensemble de ses lacs et de ses rivières, pour s'assurer que chaque projet de modification d'un cours d'eau soit justifié au regard du bien collectif avant qu'il ne soit autorisé.

Multiplier les barrages privés sur 24 rivières compromet le sens et la cohérence de la « politique de l'eau » du gouvernement du Québec, attendue depuis 30 ans !

La gestion de l'eau au Québec souffre depuis des années de l'absence criante d'une gestion globale, intégrée et écosystémique, compromettant ainsi l'intérêt public et le développement durable. Alors que les citoyens du Québec exigent une politique de l'eau pour contrer l'extrême fragmentation des pouvoirs, des compétences et du territoire déjà mis en pièce, le gouvernement improvise et en rajoute en donnant nos rivières à harnacher avant même d'élaborer sa politique de l'eau, prétendument centrée sur le respect des écosystèmes des bassins versants.

Le gouvernement du Québec est prêt à sacrifier d'avance 36 sites sur 24 rivières dont plusieurs sont encore vierges. Il s'apprête même à détruire certains sites contre seulement 1 ou 3 MW de puissance additionnelle et sans consultations publiques, puisque celles-ci ne sont prévues que pour les projets de 5 MW et plus. Un tel seuil laisse entendre que les projets de moins de 5 MW sont inoffensifs. C'est faux.

Rien d'étonnant, dans ce contexte, à voir l'inconfort et la méfiance céder le pas à la colère, chez les gens profondément attachés au pays réel, un pays d'eau courante.

Les nouvelles centrales dépouilleront l'industrie récréotouristique québécoise d'atouts essentiels.

Au nombre des sites visés figurent plusieurs rivières vierges ainsi que des sites touristiques réputés tant au Québec qu'au-delà de ses frontières. Les rapides des Sept-Sœurs de la rivière Rouge, à une heure de Montréal vers Hull, sont visités chaque année par des milliers d'amateurs de canot, de kayak et de rafting. La chute du Neuf, sur la rivière Batiscan à Notre-Dame-de-Montauban, fait la joie des promeneurs depuis des générations. Les grandioses chutes de la rivière Manitou, envisagée pour la création d'un parc national, sont un joyau de la Côte-Nord. Et que dire des chutes de Sainte-Ursule ou de Plaisance, des endroits courus pour leur beauté naturelle ? Ce ne sont là que quelques exemples.

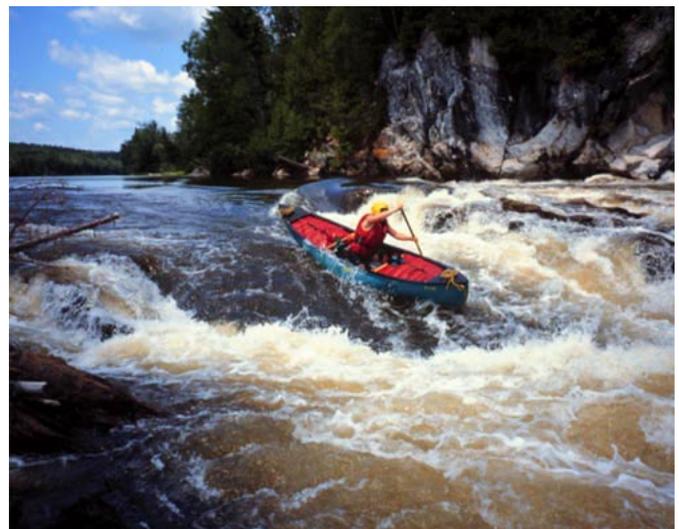
Au moins cinq sites se trouvent sur des rivières à saumon, notamment la rivière aux Rochers, menaçant encore davantage la sauvegarde du saumon de l'Atlantique, ainsi que toute la richesse naturelle piscicole de la Côte-Nord.

À l'échelle mondiale, le tourisme, cette industrie du 21^e siècle, connaît une hausse de 10 % par an. Cette croissance atteint 20 % dans le cas du tourisme d'aventure et de l'écotourisme. Comment accepter que des barrages détruisent des sites naturels souvent exceptionnels, compromettant une industrie qui est l'une des plus importantes pour les économies régionales et l'une des plus prometteuses au Québec ?

Les activités de canot et de kayak, qui en sont un exemple, sont très populaires auprès des Québécois et des touristes étrangers. Elles comportent aussi une dimension culturelle importante, de par leurs origines ancestrales. Or, une dizaine des sites sélectionnés pour la construction de centrales se trouvent sur des parcours canotables fréquentés, par exemple dans la section de la rivière Gatineau où se tient, chaque année, le Festival d'eau vive de la Haute Gatineau.



Photos : Étienne Denis



Rivière Gatineau, rapide des Cèdres et rapides de l'île du Corbeau, dans la section du Festival d'eau vive de la Haute Gatineau : potentiel de 25 MW par site.

Sur le plan économique, les « petites » centrales profitent essentiellement à quelques promoteurs privés.

Ces centrales, largement informatisées, ne créent pratiquement pas d'emplois, sauf pendant leur construction (un an ou deux).

Par ailleurs, Hydro-Québec, notre société d'État, sera le seul acquéreur de l'ensemble de l'énergie produite par les centrales privées. Il faut craindre qu'elle ne le fasse à un prix supérieur au coût de l'énergie de nouvelles centrales qu'elle pourrait elle-même construire. Ces achats pourraient donc entraîner une diminution des dividendes versés au gouvernement ou une augmentation des tarifs de l'électricité, voire les deux.

Les contrats entre Hydro-Québec et les promoteurs des centrales privées construites dans le cadre du premier programme lancé dans les années 90 ont déjà entraîné de lourdes pertes pour la société d'État. Ces pertes, évaluées à plus de 180 millions de dollars, pour la seule période écoulée entre 1993 et 1998, c'est nous, contribuables et consommateurs, qui les avons assumées...

Il faut aussi craindre que les promoteurs privés, pour remporter les appels d'offres et rentabiliser leurs centrales, ne fassent fi des exigences environnementales. Le conflit récent dans le parc régional de la rivière Batiscan, où le projet de centrale contrevenait à plusieurs règlements, montre que ces craintes sont fondées. Le ministère de l'Environnement aura-t-il les ressources suffisantes pour vérifier l'exactitude de toutes les données fournies par les promoteurs, pour faire le suivi en cours de construction et après, et pour faire respecter ses propres lois et règlements ?

Pour la plupart, les projets annoncés seraient réalisés par des sociétés en commandite associant les promoteurs privés à des municipalités régionales de comté (MRC), afin d'assurer une participation régionale aux profits. Comment prétendre, dans ce contexte, assurer une gestion de la ressource pleinement démocratique, qui soit à l'abri des conflits d'intérêts ? Peut-on croire que ces MRC, qui toucheront une part des profits engendrés par les centrales, évalueront avec toute l'indépendance requise la pertinence et les nombreux aspects de projets susceptibles de diviser la population ?

Certes, il importe de soutenir le développement régional. Dans une perspective de développement durable et équitable, on ne peut toutefois sacrifier des sites magnifiques dotés d'un riche potentiel récréotouristique pour toute la collectivité québécoise en plus de nous en faire assumer les coûts. Les minimales profits à court terme au plan régional visent d'abord à s'allier les élites locales et à neutraliser toute opposition. On pourra ainsi continuer de privatiser en douce une partie de la production hydroélectrique pour satisfaire l'insatiable gourmandise énergétique de nos voisins du Sud qui, eux, démantèlent certains barrages hydroélectriques pour redonner des rivières aux citoyens.

L'efficacité énergétique stimule bien davantage l'activité économique, tout en assurant la préservation des ressources naturelles.

L'industrie de l'efficacité énergétique crée plus d'emplois à long terme, mieux répartis entre les régions. Elle permet d'utiliser moins d'énergie pour obtenir le même résultat en termes de confort et de productivité.

Pourquoi détruire 36 sites lorsqu'on peut économiser l'énergie qui sera produite, en améliorant l'isolation de nos maisons et nos façons d'utiliser l'énergie?

Il est urgent de remettre en question la boulimie énergétique nord-américaine, si on veut préserver l'environnement et lutter contre les gaz à effet de serre et les pluies acides, qui empoisonnent la Terre et la vie qu'elle soutient.

Il faut aussi diversifier les solutions aux besoins énergétiques. Or, il existe déjà des solutions viables, créatrices d'emplois et aux retombées négatives minimales, telles que l'efficacité énergétique et l'énergie éolienne ou solaire. La recherche en fait découvrir de nouvelles. L'expertise en ce domaine a une valeur économique inestimable.

Les centrales de moins de 50 MW causent des dommages importants à l'environnement, pour des gains énergétiques négligeables.

Bien qu'elle soit moins nocive que l'énergie nucléaire ou fossile, l'hydroélectricité n'est pas une énergie « propre, propre, propre », sans aspect négatif. Même les centrales dites « au fil de l'eau » inondent les rives en amont et assèchent le lit de la rivière en aval. Elles rompent les grands équilibres écosystémiques qui assurent la santé des espèces vivantes. En contrepartie, malgré les prétentions des promoteurs, les centrales de moins de 50 MW n'apportent aucune contribution significative à la lutte aux gaz à effet de serre ou aux polluants atmosphériques.

Le gouvernement du Québec agit au mépris des avis et des recommandations de toutes les commissions d'enquête et de tous les organismes indépendants institués au fil des ans.

En juin 2000, avec l'adoption de la Loi 116, le gouvernement du Québec a vidé de sa substance la mission de la Régie de l'énergie : l'ensemble de la production d'énergie québécoise est soustraite à tout examen indépendant. Dorénavant, des décisions d'une importance capitale sont prises en vase clos, par une société d'État sans surveillance et des politiciens mus par des considérations électorales à court terme. Le public n'a pas accès à l'information. En d'autres termes, le Québec a reculé pour revenir à la situation qui prévalait avant le grand Débat public sur l'énergie, tenu en 1995.

Par ailleurs, le nouveau programme visant la construction de centrales privées a été établi sans que soient prises en considération d'importantes recommandations de la Commission Doyon, déposées en 1997 à la suite de son enquête sur la politique d'achat par Hydro-Québec d'électricité auprès des producteurs privés. Notamment, selon la Commission, un débat public sur la pertinence générale de ce type de développement devait avoir lieu avant que ne soit autorisée la construction de nouvelles centrales privées.

Avec 36 projets en route, dont certains échappent à la procédure de consultation, ce sont une trentaine d'audiences publiques qui se préparent, portant chacune sur un projet particulier. Bref, on épuise les citoyens, qui devront défendre le patrimoine national à la pièce.

En conclusion, nous considérons que ces centrales privées sont injustifiées et contraires au bien commun, et nous refusons de voir ainsi dilapidée notre richesse collective.

Par conséquent, nous demandons au gouvernement d'abandonner le programme d'octroi de sites hydrauliques pour la construction de centrales privées, annoncé le 24 mai 2001.

29 juin 2001